

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2504-19

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 13

Présents : 12+1 proc

Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Sandrine BARRALIS – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRI – Fabienne GALLI – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN

**Objet : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2024
EAU ASSAINISSEMENT**

Absente excusée : Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M49 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 – excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du Compte Administratif 2024, de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

REALISATION	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
		307 698,88	328 474,63	Résultat exercice 20 775,75
REPORT N-1	Report / FONCT.		1 863,79	Excédent antérieur reporté 1 863,79
TOTAL	Réalisation + reports	307 698,88	330 338,42	22 639,54

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement	22 639,54 €
- affectation en R1068 investissement	- €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2025 de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 pour le budget Eau Assainissement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Signé électroniquement par : Gérard

BRANDA

Date de signature : 22/04/2025

Gérard BRANDA
Qualité : Maire